



Le 24 Septembre 2025.

M. et M^{me} FIRMAIN ERIC

Suite à la présentation du projet de PLU, je vous informe que je conteste vigoureusement le classement en zone agricole des terrains cadastrés :

- 248 CC 45 et 248 CC 123.

Terrains actuellement constructibles avec CV opérationnels sous les numéros :

CV 064 396 24 X 40,12

CV 064 396 24 X 40,14

Rue historique : Ces Terrains sont constructibles depuis leurs achats au 12 mars 2004 avec un CV respectif de Septembre 2003.

Les CV ont été maintenus à jour
des Terrains ont été estimés à la demande du Cabinet notarial suite à une succession entre 35000 et 45000 €
De plus : les terrains sont viabilisés avec les compléments et les réseaux d'assainissement collectif sur les parcelles

Ai joint documents CV et vente et impôts locaux et estimation.

- ① Plan cadastre -
- ② CV Opérationnel
- ③ CV et vente original 2004.
- ④ Estimation Notariale
- ⑤ Impôt Local. Annexe 4

M^{me} Firmain

M. Firmain

Le 24 Septembre 2025

M^r DOUMÉCA Pierre

Suite à la présentation du projet de PLU, ma plateforme de compostage située sur la parcelle BK 93 étant auparavant en zone d'activité serait reclassée en zone Agricole alors que son activité ne l'est pas. De plus, je souhaiterais que toute la parcelle BK 93 soit classée en zone Artisanale - le conseil municipal de Mont à statué en ce sens suite à mon projet de construction d'un hangar dont j'ai obtenu le permis de construire. J'ai également rencontré le Président de la communauté de communes en ce sens et je souhaiterais donc qu'un classement de la parcelle soit révisé soit pour une zone Artisanale (la parcelle voisine est classée ainsi) ou qu'un STECAL soit appliqué à cette parcelle BK 93

Annexe 5

DOUMÉCA Pierre